

ÉDITION
2012

Faits et chiffres : l'essentiel



RAPPORT ANNUEL

Directeur de la publication

Jean-François Verdier, directeur général de l'administration et de la fonction publique

Faits et chiffres

Rédactrice en chef : Christine GONZALEZ-DEMICHEL

Coordinatrice scientifique : Amandine SCHREIBER

Coordinateur éditorial : José-Antoine CILLEROS

Relecture et corrections : bureau de la communication, Cécile BERSON-PRAT et Diane LE RAVALLEC

Contributions

Agnes Agrafeil-Marry (DGAFP)

Michel Amar (Insee)

Christophe Andreoletti (DGOS)

Marlène Bahu (Dares)

Eva Baradji (DGAFP)

Mathieu Baudry (DGAFP)

Magali Bedu (Éna)

Charles Belard (Direction du Budget)

Brigitte Belloc (DGCL)

Mhenni Ben Yaala (Drees)

Xavier Besnard (Insee)

Ludovic Besson (DGCL)

Anne Blanc (Direction du Budget)

Véronique Boitard (Insee)

Jérôme Bonherbe (Direction du Budget)

Dominique Bonnans (Datar)

Nunzia Bounakhla (DGAFP)

Michèle Bornert (Éna)

Frédérique Brault (CNRACL)

Annie Brenot-Ouldali (DGAFP)

Séverine Buisine (CNG-FPH)

Magali Burckel (Éna)

Colette Calvez (DGAFP)

Martine Cavaille (DGOS)

Murielle Chabert-Desnots (CDC/Ircantec)

Sébastien Clausener (DGAFP)

Sabine Coffe (DGAFP)

Laetitia Collombet (DGOS)

Guillaume Coudrin (DGAFP)

Bruno Deboges (DGAFP)

Camille Delfarriel (Direction du Budget)

Estelle Denis (DGAFP)

Céline Derouet (Direction du Budget)

Olivier Desmier (CNRACL)

Catherine Durand (CNFPT)

Olivier Dorothée (DGAFP)

Magali Flachère (DGAFP)

Cecile Fraval (DGCL)

Fabienne Gaudé (Insee)

Loïc Gautier (CDC/CNRACL)

Christine Gonzalez-Demichel (DGAFP)

Alexis Guillot (Direction du Budget)

Sophie Guilbot-Christaki (DGAFP)

Safiedine Hama (DGAFP)

Yacine Hamito (DGAFP)

Jean-Paul Hurtaud (CNG-FPH)

Salah Idmachiche (DGAFP)

Olivier Jean (SRE)

Olivier Joseph (Céreq)

Marie-Hélène Kerouanton (Datar)

Roselyne Kerjosse (Insee)

Élodie Kranklader (Drees)

Cindy Laborie-Lenormand (FNCDG)

Pierre Lanoë (Direction du Budget)

Lucie Lebeau (DGAFP)

Guillaume Leforestier (DGCL)

Clotilde Lixi (Insee)

Vanessa Loiret (Ville de Paris)

Veronique Marchal (DGAFP)

Véronique Menon (DGAFP)

Christelle Minodier (Drees)

Martine Moisan (DGAFP)

Sylvain Moreau (Insee)

Quentin Morel-Mottet (Datar)

Auguste Moutopoulos (DGAFP)

Florian Petit (DGAFP)

Claudine Pinon (DGAFP)

Florian Pocquet (CIG-Versailles)

Erwan Pouliquen (DGAFP)

Isabelle Recotillet (Céreq)

Stéphanie Ricatti (DGAFP)

Laurence Rioux (Insee)

Guilehm de Robillard (Direction du Budget)

Odile Romain (CNG-FPH)

Amandine Schreiber (DGAFP)

Nicolas Seigneur (DGAFP)

Charles Simmony (DGAFP)

Lydia Thiérus (DGAFP)

Jean-Éric Thomas (DGAFP)

JoelleTorres (FIPHFP)

Pascale Trébucq (DGAFP)

François Tugores (Insee)

Emmanuelle Walraët (SRE)

Josette Wertheim (DGAFP)

Synthèse - édition 2012		3
1	Qu'est-ce que l'emploi public ?	3
1-1	Les définitions de l'emploi public	3
1-2	La fonction publique : 5,2 millions d'agents dénombrés sur le territoire national au 31 décembre 2010, soit 19,5 % de l'emploi total (salariés + non salariés)	3
1-3	À côté de la fonction publique, des missions de service public sont assurées par certains organismes publics, des organismes privés financés par les collectivités publiques et par des entreprises publiques	4
1-4	Des progrès sont accomplis progressivement pour une meilleure connaissance des conditions d'emploi et de revenus des salariés des trois versants de la fonction publique, à la faveur de l'élargissement au secteur public du nouveau système d'information harmonisé produit par l'Insee	4
2	5,2 millions d'agents publics travaillent sur le territoire national fin 2010, soit autant qu'en 2009	5
2-1	L'emploi poursuit sa baisse dans la fonction publique de l'État : la forte hausse dans les établissements publics à caractère administratif ne compense pas la réduction des effectifs dans les ministères	5
2-2	En 2010, les effectifs se stabilisent dans la fonction publique territoriale et poursuivent leur progression dans la fonction publique hospitalière	6
2-3	Des structures de qualification différentes dans les trois versants de la fonction publique	6
3	La part des non-titulaires passe de 14,8 % en 2000 à 17,2 % en 2010 dans l'ensemble des trois fonctions publiques	7
4	Géographie de l'emploi public : de fortes disparités entre les régions et selon les fonctions publiques	8
5	Orienté à la baisse depuis 2003, le nombre de recrutements externes dans la fonction publique de l'État se stabilise quasiment en 2010	9
6	Les parcours professionnels dans la fonction publique en 2010	11
7	La hausse du nombre de départs à la retraite dans les trois versants de la fonction publique se poursuit en 2011	12

8	Les rémunérations dans les trois versants de la fonction publique en 2010	15
8-1	En 2010, compte tenu notamment d'une structure de qualification plus élevée, la fonction publique de l'Etat affiche le salaire net moyen le plus élevé, suivie par les établissements publics de santé, le secteur privé et la fonction publique territoriale	15
8-2	Dans la fonction publique de l'État, le salaire net moyen augmente de 2,3 % en euros courants entre 2009 et 2010, soit + 0,8 % en euros constants	17
8-3	Dans la fonction publique territoriale, le salaire net moyen augmente de 1,3 % en euros courants en 2010 et diminue de 0,2 % en euros constants	19
8-4	Dans les établissements publics de santé, le salaire net moyen progresse de 0,9 % en euros courants en 2010 et baisse de 0,6 % en euros constants	20
9	Les résultats des élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique en 2011	22
Dossier		23
1	Approches locales de l'emploi public : la localisation des agents de l'État sur le territoire métropolitain entre fin 2006 et fin 2009	23
2	Genre et âge : les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique	25
3	La fonction publique comme mode de professionnalisation des jeunes : usages et conditions des stages étudiants	27

1. Qu'est-ce que l'emploi public ?

1-1 Les définitions de l'emploi public

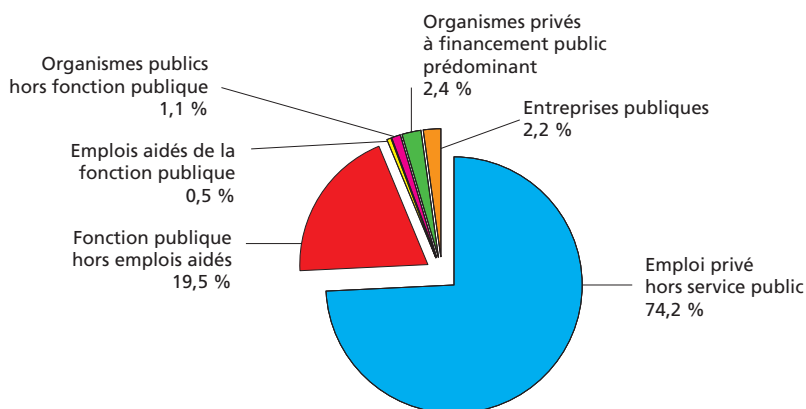
Les définitions et les critères de dénombrement dans la fonction publique sont maintenant bien établis :

- **dans une approche juridique**, 5,229 millions d'agents travaillent dans la fonction publique stricto sensu sur le territoire national (Métropole + DOM), auxquels s'ajoutent 142 700 bénéficiaires de contrats aidés.
- **dans une approche économique**, les « administrations publiques » (au sens de la comptabilité nationale, incluant des organismes privés à financement public) emploient 6,059 millions de personnes en France (Métropole + DOM) fin 2010.

1-2 La fonction publique : 5,2 millions d'agents dénombrés sur le territoire national au 31 décembre 2010, soit 19,5 % de l'emploi total (salariés + non salariés)

La fonction publique représente 19,5 % de l'emploi total (salariés et non salariés) en France, hors emplois aidés, et 20,0 % si l'on inclut les emplois aidés. Ces agents sont employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif, les hôpitaux publics, les maisons de retraite et les autres établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Graphique 1.1-2 : Fonction publique, service public et emploi total au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)
[en %]



Sources : SIASP, DADS, Recme, Insee ; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques (DES).

Champ : France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

1-3 À côté de la fonction publique, des missions de service public sont assurées par certains organismes publics, des organismes privés financés par les collectivités publiques et par des entreprises publiques

Certains organismes publics recrutent des agents de droit privé ou en dehors du droit de la fonction publique : salariés des caisses nationales du régime général de la Sécurité sociale, des organismes consulaires, des groupements d'intérêt public, des associations syndicales autorisées et des établissements publics à caractère industriel ou commercial.

À ces organismes publics hors fonction publique s'ajoutent : des organismes privés financés par les collectivités publiques (par exemple, les associations) ; des organismes privés dont les personnels sont rémunérés par les collectivités publiques (par exemple les 142 000 enseignants de l'enseignement privé sous contrat) ; des entreprises publiques exerçant des missions de service public (La Poste, la SNCF, la RATP, EDF, GDF, Aéroports de Paris, etc.).

L'ensemble de ce périmètre hors fonction publique représente 5,7 % de l'emploi total.

1-4 Des progrès sont accomplis progressivement pour une meilleure connaissance des conditions d'emploi et de revenus des salariés des trois versants de la fonction publique, à la faveur de l'élargissement au secteur public du nouveau système d'information harmonisé produit par l'Insee

Conformément aux recommandations d'Eurostat, le système d'information statistique sur l'emploi et les rémunérations repose sur la mobilisation de sources administratives, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Le nouveau système d'information sur les agents des services publics (SIASP), produit par l'Insee, vise ainsi à assurer la meilleure comparabilité possible et une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois versants de la fonction publique, tout en permettant des comparaisons public-privé.

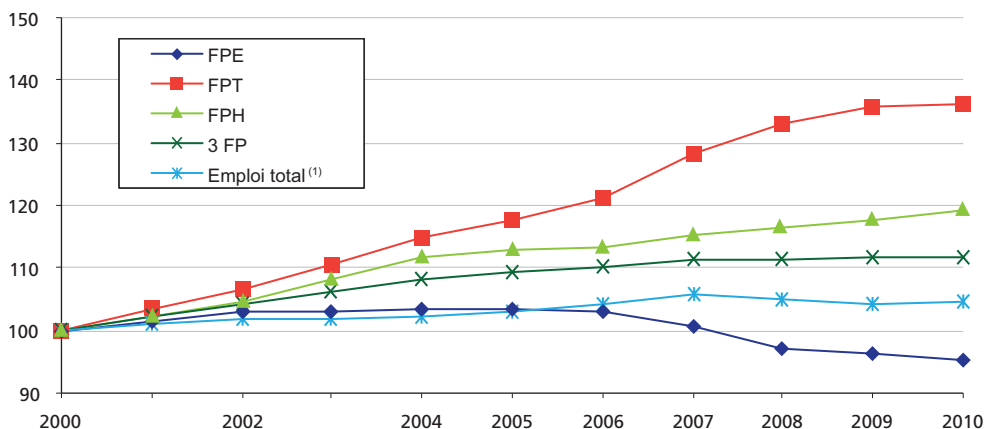
Les résultats 2010 présentés dans le *Rapport annuel - édition 2012*, sont désormais issus exclusivement de SIASP, qui n'avait été mobilisé dans la précédente édition que pour les données relatives à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière. La caractérisation fine des emplois s'améliorera encore, en particulier pour la population des non-titulaires et sur le champ de la fonction publique de l'État (FPE). L'introduction de cette source a conduit à réviser les séries publiées dans les éditions précédentes du rapport annuel notamment celles relatives à la FPE. Contrairement aux éditions précédentes, les données présentées ici sont restreintes au territoire national (Métropole et départements d'outre-mer), et n'incluent pas le décompte des agents en fonction à l'étranger et dans les collectivités d'outre-mer (COM).

2. 5,2 millions d'agents publics travaillent sur le territoire national fin 2010, soit autant qu'en 2009

Au 31 décembre 2010, les trois fonctions publiques emploient sur le territoire national (France métropolitaine + DOM), hors emplois aidés, un salarié sur cinq, soit 5,229 millions de personnes et environ autant d'agents qu'en 2009 (5,234 millions). Depuis fin 2007, les effectifs de la fonction publique sont quasi-stables.

Graphique V 1.1-1 : Évolution des effectifs des trois fonctions publiques depuis 2000 en France (Métropole + DOM)

[base 100 au 31 décembre 2000]



Sources : Colter, DADS, SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ 3 FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Champ emploi total : salariés et non-salariés des secteurs public et privé.

2-1 L'emploi poursuit sa baisse dans la fonction publique de l'État en 2010 : la forte hausse dans les établissements publics à caractère administratif ne compense pas la réduction des effectifs dans les ministères

Amorcée en 2006, la baisse des effectifs de la fonction publique de l'État (FPE) se poursuit en 2010 : - 24 000 agents (soit -1,0 %, comme en 2009). La baisse de 103 000 agents dans les ministères – pour l'essentiel des titulaires – n'est pas compensée par la hausse de 79 000 agents dans les établissements publics à caractère administratif (ÉPA). La part des agents de l'État rémunérés par les ÉPA atteint désormais 18,2 % en 2010, contre 7,6 % en 2000.

C'est au sein des ministères de l'enseignement (48,6 % des effectifs de l'État) que la baisse des effectifs est la plus accentuée (-60 600 agents à l'Enseignement supérieur et la Recherche, soit -53,4 % en un an et -13 000 à l'Éducation nationale, soit -1,5 %), ainsi qu'au ministère de l'Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales (-8 100, soit -2,8 %)

et au ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville (-8 100 agents, soit -30,9 %). Concernant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère du Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville principalement, la diminution des effectifs en 2010 s'explique très majoritairement dans le premier cas par l'impact des transferts des personnels du budget des ministères vers celui des ÉPA, en raison du passage à l'autonomie des universités dans le cadre de la loi LRU et dans le second cas par la création des Agences régionales de santé (ARS). A noter que les transferts de personnels des ministères de l'Éducation nationale et de l'Écologie, Énergie, Développement durable et Mer vers la fonction publique territoriale (FPT), observés depuis 2007 dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, sont en voie d'achèvement en 2010.

2-2 En 2010, les effectifs se stabilisent dans la fonction publique territoriale et poursuivent leur progression dans la fonction publique hospitalière

Dans la fonction publique territoriale (FPT), le ralentissement de l'emploi entamé en 2009, se confirme en 2010. L'emploi territorial progresse de 0,2 % en 2010 après +2,1 % en 2009 et +3,9 % en 2008. Fin 2010, la FPT regroupe 35 % des agents de la fonction publique.

Sur un an, les effectifs des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes) ont diminué de 0,4 %. Les effectifs des communes sont en baisse de 0,8 % et ceux des départements et des régions sont en hausse (respectivement +0,5 % et +1,3 %). Au cours des dix dernières années, les effectifs hors emplois aidés des départements et des régions ont progressé respectivement de 6 % et 22 % en moyenne par an en relation avec les transferts de personnel de la FPE vers la FPT, dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. Les communes restent néanmoins les premiers employeurs avec 55,6 % du total des agents en 2010.

En 2010, la fonction publique hospitalière (FPH) croît, quant à elle, de 14 700 agents, soit +1,3 % sur un an après + 1,0 % en 2009. Dans les hôpitaux, les effectifs progressent de 1,2 % : 2,3 % pour les médecins et 1,1 % pour le personnel non médical. Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les effectifs augmentent de 3,9 % en 2010 et dans les autres établissements médico-sociaux, de 0,6 %.

2-3 Des structures de qualification différentes dans les trois versants de la fonction publique

En 2010, la qualification des emplois reste plus élevée dans la FPE : 50 % de cadres (catégorie A) soit une proportion supérieure de 9 points à celle observée en 2000, notamment en lien avec le remplacement progressif des instituteurs (catégorie B) par les professeurs des écoles (catégorie A). Dans les deux autres fonctions publiques, la part de l'encadrement tend à augmenter, même si les catégories B et C restent prépondérantes : 76 % des agents territoriaux appartiennent à la catégorie C (employés et ouvriers) ; dans la FPH, pas loin de la moitié des agents relève de la catégorie C, un tiers des agents de la catégorie B (professions intermédiaires, incluant le corps des infirmières).

3. La part des non-titulaires passe de 14,8 % en 2000 à 17,2 % en 2010 dans l'ensemble de la fonction publique

En dix ans, la part de non-titulaires est passée de 14,8 % à 17,2 % dans l'ensemble de la fonction publique, ce qui représente, au 31 décembre 2010, 898 000 agents. La fonction publique territoriale affiche la plus forte proportion de non-titulaires : 19,4 %, contre 15,8 % dans l'État et 16,5 % dans la FPH.

Dans la FPE, les effectifs de non-titulaires augmentent de 1,1 % de fin 2009 à fin 2010. Dans la FPH, le nombre de non-titulaires augmente de +3,6 % sur un an, en léger ralentissement par rapport au rythme annuel moyen observé depuis 2000 (+ 4,0 %). Dans la FPT, le nombre de non-titulaires diminue de 1,5 % entre 2009 et 2010. Ces effectifs s'inscrivaient déjà en légère baisse entre fin 2008 et fin 2009 (-1 100 agents soit -0,3 %).

Tableau V 1.1-10 : Évolution des non-titulaires dans les trois fonctions publiques depuis 2000 en France (Métropole + DOM)

	2000		2009		2010		Évolution 2000 - 2010		Évolution 2009 - 2010	
	Non-titulaires	Part de non-titulaires	Non-titulaires	Part de non-titulaires	Non-titulaires	Part de non-titulaires	En effectifs	En moyenne par an (en%)	En effectifs	En %
FPE	295 806	12,2	359 374	15,4	363 467	15,8	67 661	2,1	4 093	1,1
FPT	272 847	20,5	356 093	19,7	350 627	19,4	77 780	2,5	-5 466	-1,5
FPH	124 499	13,4	177 262	16,2	183 662	16,5	59 163	4,0	6 400	3,6
3 FP	693 152	14,8	892 729	17,1	897 756	17,2	145 441	2,6	5 027	0,6

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, non-titulaires. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

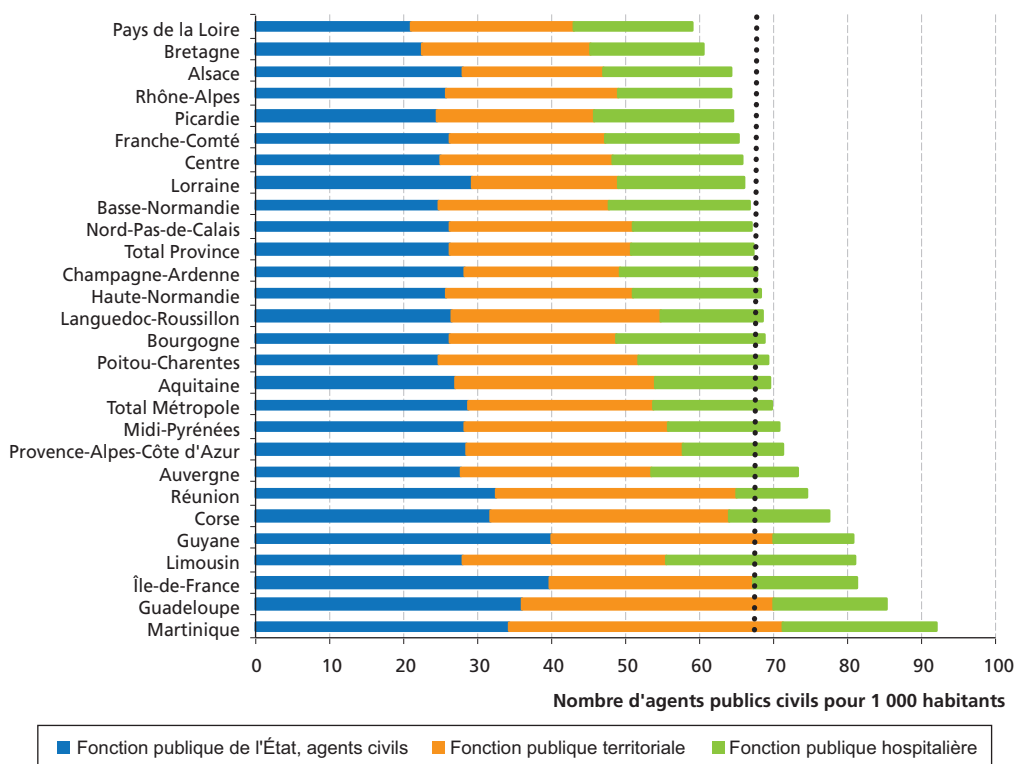
Note : révision par rapport à l'année précédente en relation avec le changement de source d'information désormais utilisée (SIASP) pour le suivi de l'emploi et des rémunérations dans les trois fonctions publiques.

La connaissance de cette population s'améliore progressivement. En 2010, dans la fonction publique de l'État, les non-titulaires peuvent être classés selon trois grandes catégories : 25 % relèvent de l'accompagnement et du soutien à la mise en œuvre des missions particulières de service public (avec les assistants d'éducation, les enseignants et chercheurs temporaires, les recrutés locaux, les adjoints de sécurité « classiques » de la Police nationale ; les personnels de service et les cas particuliers n'ayant pu être correctement identifiés à ce stade) ; 23 % relèvent de l'offre d'une expertise ou de compétences techniques particulières au sein des établissements publics à caractère administratif ; 52 % relèvent de l'occupation d'emplois vacants.

4. Géographie de l'emploi public : de fortes disparités entre les régions et selon les fonctions publiques

La fonction publique est globalement plus présente en Île-de-France, où l'on compte 81 agents publics civils pour 1 000 habitants, contre 67 en province. L'offre de service public plus développée en Île-de-France se manifeste en particulier par une forte présence de la fonction publique de l'État, notamment à Paris et dans une moindre mesure de la fonction publique territoriale.

Graphique V 1.1-II : Taux d'administration (en équivalents temps plein) par région et fonction publique au 31 décembre 2010 en France (Métropole + DOM)
[en %.]



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : y compris Épa nationaux et locaux, y compris assistantes maternelles, médecins et non-titulaires sur crédits de remplacement des hôpitaux publics. Emplois principaux. Hors emplois aidés, hors militaires. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Taux d'administration : nombre d'agents de la fonction publique (converti en équivalents temps plein) pour 1 000 habitants.

La ligne verticale en pointillés gris correspond au taux d'administration trois fonctions publiques de province : 67,2 agents pour 1 000 habitants (hors militaires). Elle permet de mettre en évidence les écarts de taux d'administration de chaque région par rapport à la moyenne des régions de province.

5. Orienté à la baisse depuis 2003, le nombre de recrutements externes dans la fonction publique de l'Etat se stabilise quasiment en 2010

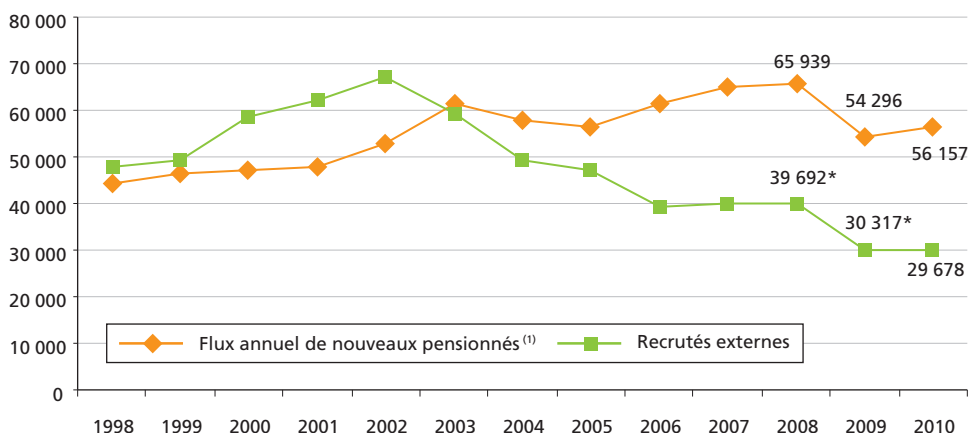
L'État a très légèrement diminué son offre de postes en 2010 : 29 250 postes ont été offerts dans le cadre de 566 concours aux recrutements externes, contre 29 459 l'année précédente. Le nombre de recrutements réalisés est orienté à la baisse mais de façon contrastée selon les concours et les ministères. Le recul du nombre de lauréats touche toutes les catégories hiérarchiques.

Le recrutement par concours externe enregistre une légère baisse par rapport à 2009 (-1 %, soit -314 postes). Le concours unique, pour lequel le nombre de postes offerts progresse de 4 % en 2010 (+69 postes), retrouve ainsi son niveau de 2008. Dans le même temps, après avoir reculé très nettement de 1 730 postes en 2003 à 444 postes en 2009, les postes offerts au 3^{ème} concours augmentent en 2010 (+ 17 %, soit + 74 postes).

Le nombre de postes proposés au recrutement externe sans concours - hors Pacte - augmente de 12 % en 2010 (soit +129 postes) tandis que les offres de recrutement par contrat Pacte baissent pour la deuxième année consécutive : -30 % en 2010 (soit -167 postes) après -18 % en 2009 (soit -124 postes). En 2010, ce dispositif représente 1,4 % de l'offre publique externe dans son ensemble, contre 1,9 % en 2008 et 2009.

Au total, les nouveaux modes d'accès (sans concours et Pacte) comptabilisent 5,6 % de l'ensemble des postes offerts, soit une part équivalente à 2009. L'essentiel des postes proposés le sont toujours via la voie traditionnelle, externe avec concours, à plus de 86 %.

Graphique V 2.1-1 : Flux annuel de nouveaux pensionnés et de recrutés externes de 1998 à 2010



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Flux annuel de pensions de droit direct entrées en paiement (titulaires FPE, hors militaires et ouvriers d'État).

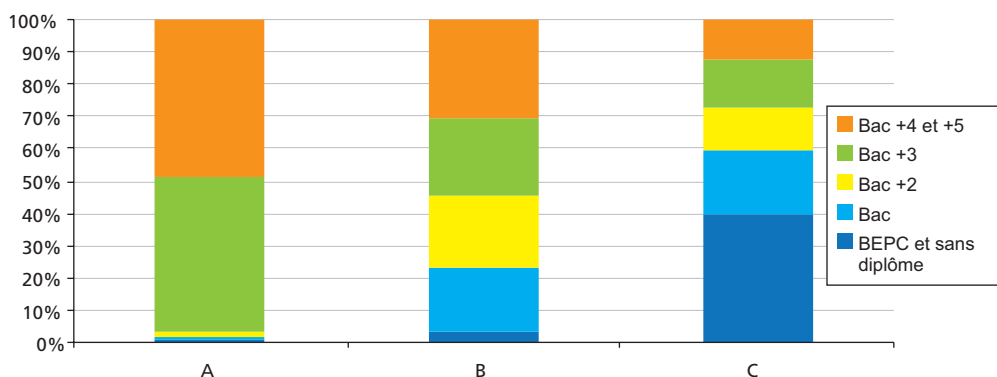
* Résultats estimés pour l'année 2008 et 2009.

Le nombre de postes offerts en catégorie A ayant connu une baisse moins prononcée que celle des candidats, le taux de sélectivité est passé de 9,6 à 8,9. A l'inverse, il a résulté de la baisse du nombre de postes offerts en catégorie B, une augmentation significative du taux moyen de sélectivité (de 17,7 en 2009 à 21,3 en 2010).

Pour les postes de catégorie C, hors les recrutements sans concours et Pacte, la sélectivité est de 15,3 en 2010, soit un taux comparable à celui de 2009.

Graphique V 2.1-3 : Niveau de diplôme⁽¹⁾ des lauréats au concours par catégorie hiérarchique sur l'ensemble des concours externes en 2010

[en %]



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Le niveau théorique requis est : A : Bac + 3 ; B : Bac ; C : BEPC ou sans diplôme.

(1) Hors diplômes inconnus : 7,2 % pour la catégorie A, 46,8 % pour la catégorie B et 50,5 % pour la catégorie C.

Le profil des nouveaux entrants reste stable : plus des deux tiers des lauréats ont un diplôme de l'enseignement supérieur ; les femmes se présentent nombreuses aux épreuves et réussissent mieux que les hommes, notamment pour les concours d'enseignants. En revanche, pour les concours de non-enseignants, les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les candidats, mais la parité est quasiment respectée parmi les lauréats.

6. Les parcours professionnels dans la fonction publique en 2010

La mobilité des agents de la fonction publique a de multiples facettes. Cinq d'entre elles sont abordées ici : mobilité inter-fonctions publiques (évaluée pour la première fois cette année) mobilité géographique, mobilité catégorielle, mobilité structurelle et mobilité statutaire. Ne sont évaluées ni les mobilités fonctionnelles (changement de poste de travail ou/et de fonction), ni le changement d'établissement, ni le changement d'adresse du lieu de travail.

Parmi l'ensemble des titulaires civils de la fonction publique présents en 2009 et en 2010 (3,5 millions d'agents), 0,2% sont passés d'un versant de la fonction publique à un autre : cette proportion reste équivalente si l'on se restreint aux agents initialement présents dans un des versants quel qu'il soit. La FPT est le principal destinataire des agents en mobilité inter-fonctions publiques : 66,8% contre 16,8% pour la FPE (ensemble constitué par les ministères et les EPA) et 16,4% pour la FPH. 90,9% des agents de la FPE et 77,9% des agents de la FPH en mobilité inter-fonctions publiques ont en effet rejoint la FPT.

A noter que cette évaluation intègre les transferts de personnels de la FPE vers la FPT dans le cadre de la décentralisation. En ce qui concerne les agents de la FPT en mobilité inter-fonctions publiques, 48,2% sont partis vers la FPE et 51,8% vers la FPH.

Entre 2009 et 2010, 4,6 % des agents titulaires civils des ministères ont changé de département administratif de fonction (contre 5,2 % entre 2008 et 2009), tandis que 1,7 % ont changé de profession ou de catégorie socioprofessionnelle (au sens de la PCS-Insee). Par ailleurs, 0,2 % des agents présents en 2009 et en 2010 ont connu un changement de ministère.

Au 31 décembre 2010, 13,2% des titulaires civils des ministères n'exercent pas leur activité dans leur administration d'origine, ils étaient 12,6% en 2009 (hors les deux ministères qui n'ont pas répondu à l'enquête : Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville, ainsi que Sports). Plus d'un tiers d'entre eux sont en position d'affectation ou position normale d'activité (PNA) (5,6% du total). La PNA a été mise en place en 2009 par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 et la circulaire n°2179 du 28 janvier 2009.

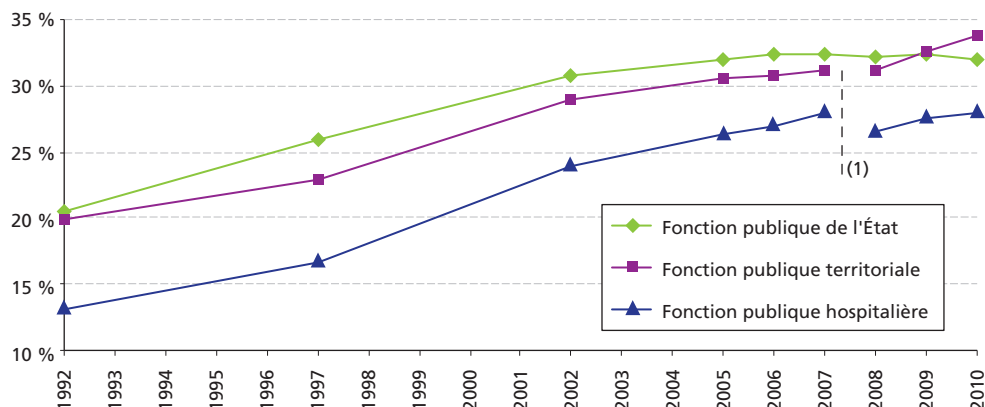
Les agents en mobilité statutaire se répartissent en : 42,6% titulaires affectés ou PNA ; 32,1% en détachement ; 18,1% en disponibilité ; 3,9% en congé parental ; 3,0% mis à disposition ; et 0,3% seulement en position hors cadre. Les catégories A et A+ confondues sont les plus représentées parmi les détachements (51,6 %) et les mises à disposition (45,8 %). Cependant, parmi les agents en mobilité statutaire, les agents de catégorie C représentent près d'un quart des mises à disposition (24%), ainsi que plus d'un tiers des détachements (37,6%), en relation avec les transferts de personnels de la FPE vers la FPT dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

Enfin, 13 798 personnes ont été promues en 2010 par les voies internes d'accès à la FPE (concours internes et examens professionnels), en baisse de -10,5 % par rapport à l'année précédente.

7. La hausse du nombre de départs à la retraite dans les trois versants de la fonction publique se poursuit en 2011

Le vieillissement des effectifs de chacun des versants de la fonction publique se poursuit. La part des 50 ans et plus représente, fin 2010, 32 % des effectifs des titulaires civils des ministères, 33,8 % des agents titulaires affiliés à la CNRACL dans la fonction publique territoriale et 28 % dans la fonction publique hospitalière.

Graphique V 2.2-1 : Évolution de la part des agents âgés de 50 ans et plus dans chacune des trois fonctions publiques depuis 1992



Source : FGE, SIASP, Insee ; CNRACL. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ FPE : agents titulaires civils des ministères.

Champ FPT et FPH : agents titulaires affiliés à la CNRACL au 31/12 de l'année, avec une durée hebdomadaire de travail au moins égale à 28 heures.

Un agent est affilié dès lors qu'il cotise, ou a cotisé, à la CNRACL jusqu'à sa radiation des cadres.

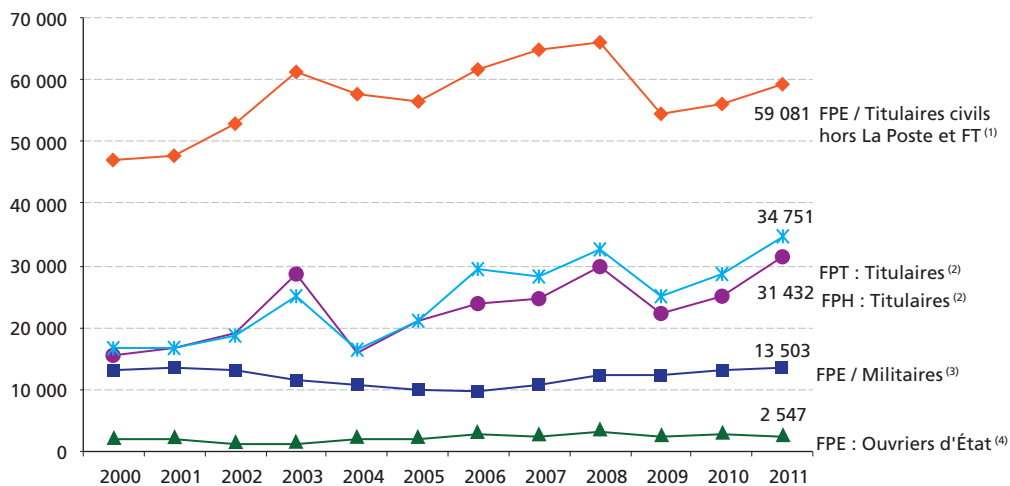
(1) Pour la FPT et la FPH, la fiabilisation du fichier des actifs, opérée en 2008 dans le cadre de la constitution de la liste électorale pour le conseil d'administration de la CNRACL, ne permet pas d'établir d'évolution entre 2007 et 2008.

Les trois versants de la fonction publique emploient un certain nombre de catégories d'agents affiliés à différents régimes de retraite de la fonction publique (service des retraites de l'État, CNRACL, FSPOEIE...) ou non (régime général complété par l'Ircantec par exemple).

Après avoir reculé dans les trois versants de la fonction publique en 2009, les départs à la retraite de titulaires, repartis à la hausse en 2010, poursuivent leur progression en 2011 : 59 081 nouvelles pensions de droit direct attribuées par le régime des pensions civiles et militaires de retraite de l'État, hors fonctionnaires de La Poste et France Télécom, et 66 183 nouvelles pensions attribuées par la CNRACL en 2011. Ces dernières se répartissent en : 34 751 pour des titulaires de la fonction publique territoriale et 31 432 pour des titulaires de la fonction publique hospitalière (hors médecins hospitaliers).

L'évolution du nombre de pensions civiles entrées en paiement en 2011 résulte largement de la hausse du nombre de départs anticipés de parents de trois enfants, souhaitant bénéficier du dispositif avant sa fermeture prévue par la loi portant réforme des retraites de 2010.

Graphique V 2.2-7 : Flux annuels de pensions de droit direct entrées en paiement dans les trois fonctions publiques depuis 1998

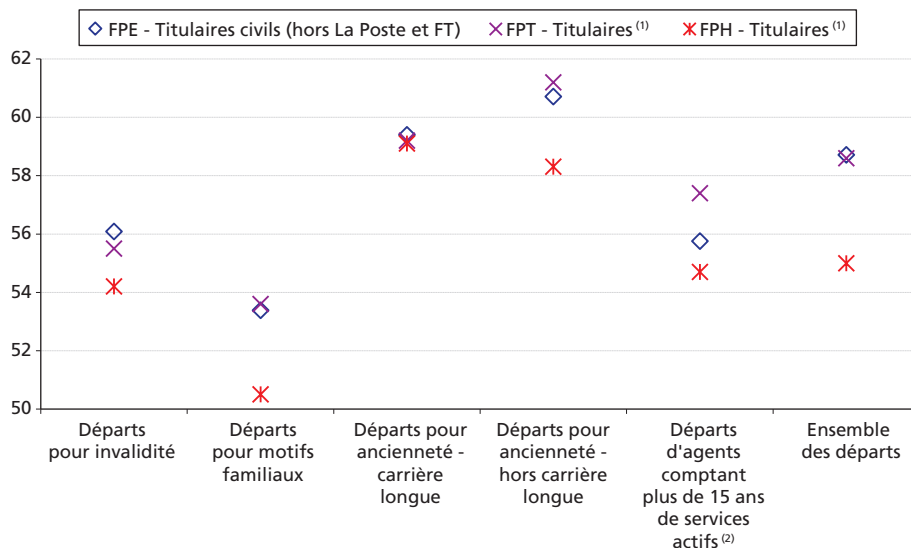


Sources : DGFiP - Service des retraites de l'État (chiffres 2011 définitifs) ; CNRACL ; FSPOEIE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

- (1) Les pensions de fonctionnaires de La Poste et France Télécom ne sont pas prises en compte.
- (2) Titulaires affiliés à la CNRACL, avec une durée hebdomadaire de travail d'au minimum 28 heures.
- (3) Y compris soldes de réserve.
- (4) Pensions en titre définitif et pensions payées sous avance.

Par ailleurs, 13 503 nouvelles pensions ont également été attribuées à des militaires et 2 547 à des ouvriers d'État. Enfin, concernant les non-titulaires de la fonction publique, les départs à la retraite sont plus difficiles à appréhender : parmi les 131 290 pensionnés de l'Ircantec (régime salarié) ayant liquidé en 2011, plus de 31 % ont cotisé dans le champ fonction publique plus de 5 ans, 17 % plus de 10 ans et 7 % plus de 20 ans.

Graphique issu des Tableaux 5.1-8, 5.1-10 et 5.1-11 : Âges moyens de départ à la retraite selon le type de départ (pensions entrées en paiement en 2011)



Source : Service des retraites de l'Etat ; CNRACL. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) d'une durée de travail hebdomadaire d'au minimum 28 heures.

(2) parmi les départs pour ancienneté ou pour motifs familiaux (hors invalidité).

Les départs avant l'âge de 60 ans restent non négligeables, qu'il s'agisse de départs d'agents de catégorie active ou au titre des différents dispositifs de départ anticipé. Hors départs pour invalidité, ces départs représentent 38 % des départs de titulaires dans la FPE, 33 % dans la FPT et 73 % dans la FPH.

A la suite des réformes des retraites menées depuis 2003, des modifications de comportement sont perceptibles, en particulier sur les départs des catégories actives dans la FPE et la FPH et sur les départs pour motifs familiaux, tant dans la FPT que dans la FPH. Les départs anticipés au titre des carrières longues restent le type de départ le moins représenté.

8. Les rémunérations dans les trois versants de la fonction publique en 2010

Il est désormais possible de présenter des indicateurs de suivi des salaires (niveaux moyens et évolutions) pleinement comparables entre les trois versants de la fonction publique, en utilisant des salaires exprimés en équivalent temps plein (EQTP) annualisé. Cette notion correspond au salaire qui aurait été perçu par un poste à temps plein (notion de quotité de travail) toute l'année (notion de durée). D'autres améliorations ont été apportées à cette occasion, en collaboration notamment avec l'Insee : couverture systématique des départements d'outre-mer ; harmonisation des définitions et méthodes de calcul entre secteur public et secteur privé.

8-1 En 2010, compte tenu notamment d'une structure de qualification plus élevée, la fonction publique de l'Etat affiche le salaire net moyen le plus élevé, suivie par les établissements publics de santé, le secteur privé et la fonction publique territoriale

Les comparaisons entre les trois versants de la fonction publique et entre secteur public et secteur privé nécessitent des précautions méthodologiques, du fait des caractéristiques très différentes des salariés.

En 2010 (comme en 2009, 2008 et 2007), la fonction publique de l'État affiche le salaire mensuel net moyen le plus élevé (2 459 euros en 2010), suivi des établissements publics de santé (2 205 euros), du secteur privé (2 082 euros) et de la fonction publique territoriale (1 800 euros).

Mais les écarts salariaux observés sont en grande partie attribuables aux différences entre les conditions d'emploi (statuts, quotités de travail), entre les structures de qualification et entre les structures par sexe et âge.

Il s'agit principalement d'effets de structure cumulés : davantage de cadres dans la fonction publique de l'État (FPE) et la fonction publique hospitalière (FPH) que dans la fonction publique territoriale (FPT) et le secteur privé ; davantage d'employés et ouvriers dans la FPT que dans les établissements publics de santé ; écart de salaires entre cadres et non cadres plus important dans les établissements publics de santé ; agents plus âgés dans la fonction publique que dans le privé, notamment à l'État.

Des travaux complémentaires sont prévus afin de parvenir à des comparaisons plus robustes, notamment en prenant en compte des professions ou des métiers plus précis qui sont susceptibles d'être exercés à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

Tableau V 3.1-1 : Salaires nets mensuels moyens (*) par sexe et par catégorie socioprofessionnelle en 2010 et 2009

[en euros courants]

	FPE			FPT			Établissements publics de santé			Secteur privé		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Année 2010	2 307 €	2 680 €	2 459 €	1 713 €	1 917 €	1 800 €	2 072 €	2 641 €	2 205 €	1 817 €	2 263 €	2 082 €
PCS Cadres	2 759 €	3 252 €	2 977 €	2 914 €	3 467 €	3 174 €	3 957 €	5 064 €	4 529 €	3 308 €	4 261 €	3 950 €
<i>dont cadres hors enseignants</i>	3 337 €	4 058 €	3 708 €									
<i>dont médecins et pharmaciens</i>							4 105 €	5 251 €	4 702 €			
<i>dont cadres administratifs et de direction (hors médecins et pharmaciens)</i>							3 137 €	3 912 €	3 520 €			
PCS Professions intermédiaires	2 174 €	2 446 €	2 257 €	2 117 €	2 293 €	2 181 €	2 248 €	2 350 €	2 264 €	1 982 €	2 266 €	2 143 €
<i>P.I. soignantes et sociales</i>							2 281 €	2 363 €	2 293 €			
<i>P.I. administratives et techniques</i>							1 981 €	2 292 €	2 051 €			
PCS Employés, ouvriers	1 845 €	2 184 €	2 021 €	1 511 €	1 687 €	1 588 €	1 649 €	1 682 €	1 657 €	1 448 €	1 620 €	1 547 €
<i>dont : agents de service et employés administratifs</i>							1 659 €	1 717 €	1 668 €			
<i>ouvriers</i>							1 529 €	1 650 €	1 611 €			
Année 2009	2 248 €	2 627 €	2 404 €	1 691 €	1 890 €	1 776 €	2 053 €	2 618 €	2 186 €	1 778 €	2 221 €	2 042 €
PCS Cadres	2 705 €	3 183 €	2 924 €	2 877 €	3 427 €	3 137 €	3 923 €	5 038 €	4 506 €	3 197 €	4 175 €	3 851 €
<i>dont cadres hors enseignants</i>	3 175 €	3 841 €	3 523 €									
<i>dont cadres administratifs et de direction (hors médecins et pharmaciens)</i>							4 063 €	5 214 €	4 669 €			
<i>dont médecins et pharmaciens</i>							3 120 €	3 916 €	3 519 €			
PCS Professions intermédiaires	2 119 €	2 402 €	2 206 €	2 092 €	2 266 €	2 155 €	2 229 €	2 338 €	2 246 €	1 928 €	2 238 €	2 104 €
<i>P.I. soignantes et sociales</i>							2 262 €	2 350 €	2 275 €			
<i>P.I. administratives et techniques</i>							1 966 €	2 283 €	2 037 €			
PCS Employés, ouvriers	1 776 €	2 096 €	1 940 €	1 496 €	1 664 €	1 570 €	1 650 €	1 686 €	1 659 €	1 417 €	1 602 €	1 525 €
<i>dont : agents de service et employés administratifs</i>							1 661 €	1 733 €	1 672 €			
<i>ouvriers</i>							1 519 €	1 640 €	1 601 €			

Sources : DADS, SIASP, Insee. Traitements Insee, Drees et DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ pour la fonction publique de l'État : France entière. Agents civils titulaires et non-titulaires de l'État. Sont inclus les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat.

Champ pour la fonction publique territoriale : France entière. Salariés des collectivités territoriales.

(*) Exprimés en équivalent temps plein annualisé.

Champ pour les établissements publics de santé : France entière. Salariés ayant exercé dans un établissement public ayant une activité économique principale hospitalière (APET 8610 Z ou catégorie juridique 7364), hors apprentis et stagiaires. Cadres : médecins et pharmaciens hors internes, externes et résidents, cadres de direction administrative.

Professions intermédiaires : infirmiers, sages-femmes, techniciens médicaux, assistantes sociales, éducateurs spécialisés. Employés, ouvriers : agents de services hospitaliers, aides-soignants, ambulanciers.

Champ pour le privé : France entière. Salariés du secteur privé et semi-public hors secteur agricole et services à la personne.

8-2 Dans la fonction publique de l'État, le salaire net moyen augmente de 2,3 % en euros courants entre 2009 et 2010, soit +0,8 % en euros constants

En 2010, sur le périmètre France entière, un agent de la fonction publique de l'État a perçu en moyenne un salaire brut de 2 934 euros par mois. Déduction faite des prélèvements sociaux, le salaire net moyen s'établit à 2 459 euros par mois (et le salaire net médian à 2 254 euros). Le salaire net moyen augmente de 0,8 % en euros constants en 2010 (après +2,0 % l'année précédente), compte tenu d'une hausse des prix hors tabac de 1,5 % en moyenne annuelle en 2010 (après +0,1 % l'année précédente).

Dans un contexte d'évolution modérée de la valeur du point d'indice, cette hausse repose sur une croissance encore soutenue des primes et indemnités (+6,4 % après +7,5%), avec une dynamique toujours marquée, bien qu'en ralentissement, des heures supplémentaires notamment chez une partie des enseignants.

Tableau V 3.1-2 : Décomposition du salaire annuel moyen (*) dans la fonction publique de l'État en 2010

	Ensemble des agents				Titulaires			
	Niveau moyen en euros		Évolution 2009/2010 (en %)		Niveau moyen en euros		Évolution 2009/2010 (en %)	
	2009	2010	Euros courants	Euros constants ⁽⁴⁾	2009	2010	Euros courants	Euros constants ⁽⁴⁾
Salaire brut (a)	34 434	35 211	2,3	0,8	35 268	35 984	2,0	0,5
- Traitement brut					27 749	28 019	1,0	-0,5
- Indemnité de résidence ⁽¹⁾					295	293	-0,7	-2,2
- Supplément familial ⁽¹⁾					352	361	2,6	1,1
- Primes et rémunérations annexes					6 872	7 311	6,4	4,8
dont heures supplémentaires exonérées					775	851	9,8	6,4
Cotisations	5 580	5 705	2,2	0,7	5 568	5 673	1,9	0,4
- Cotisations sociales salariées ^{(2) (b)}	2 908	2 972	2,2	0,7	2 831	2 880	1,7	0,2
- Cotisations sociales ^{(3) (c)}	2 672	2 732	2,3	0,8	2 737	2 793	2,0	0,5
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	28 854	29 506	2,3	0,8	29 700	30 311	2,1	0,6
Salaire net de prélèvements, personnels transférés exclus	28 810	29 508	2,4	0,9	29 638	30 310	2,3	0,8

Source : SIASP, Insee. Traitement Insee et DGAFF, Département des études et des statistiques.

Champ : France entière. Agents civils titulaires et non-titulaires des ministères de l'État. Sont inclus les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat. Les salariés des DOM sont inclus à partir de cette édition.

(1) Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

(2) Cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage.

(3) CSG et CRDS.

(4) Inflation hors tabac (+1,5 % en 2010).

(*) Exprimé en équivalent temps plein annualisé.

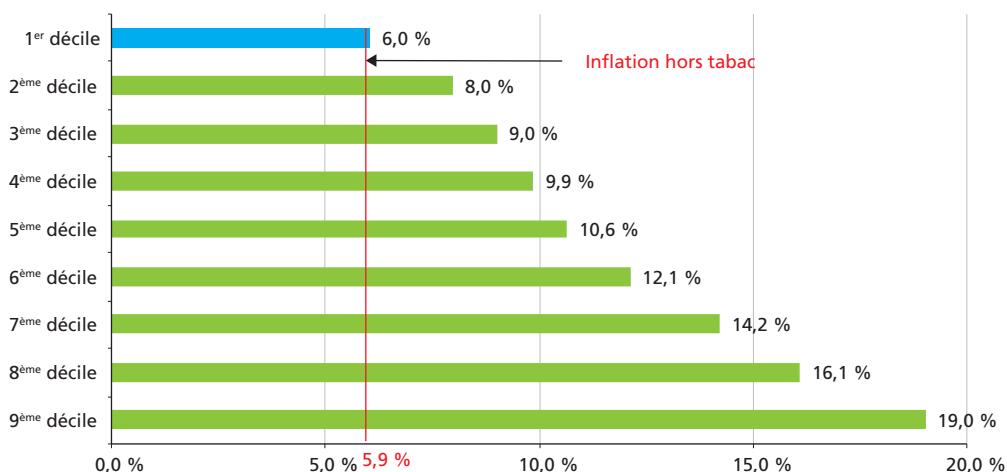
La rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP), c'est-à-dire le salaire net moyen des seules personnes présentes 24 mois consécutifs en 2009 et 2010 chez le même employeur à quotité de travail inchangée augmente de 3,2 % en euros courants (après +3,6 % l'année précédente) : elle progresse de + 1,7 % en euros constants, quasiment au même rythme chez les titulaires (+1,6 %) et chez les non-titulaires (+1,8 %). Elle progresse de +1,4 % chez les enseignants.

Au dispositif des heures supplémentaires, s'ajoutent parmi les mesures de politique salariale dont ont pu bénéficier les agents de la fonction publique de l'État en 2010, la reconduction du dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), avec de l'ordre de 55 500 agents bénéficiaires en 2010 au titre de la période 2005-2009 (le dispositif précédent avait profité à 107 500 bénéficiaires en 2009 au titre de la période 2004-2008), ainsi que la mesure de rachat de jours épargnés au titre du compte épargne temps (CET), avec environ 53 700 bénéficiaires en 2010 (après 37 300 bénéficiaires en 2009). Au total, sur l'ensemble des agents titulaires civils et militaires des ministères travaillant à temps complet en métropole en 2010, la part des primes et indemnités s'élève à 21,8 % du salaire brut.

Entre 2006 et 2010, la moitié des agents de la fonction publique de l'État a vu son traitement indiciaire augmenter de plus de 10,6 %. Sur cette période, 9,9 % des agents ont connu une évolution de traitement indiciaire brut inférieure à l'inflation (égale à 5,9 % hors tabac sur la période). En 2011, le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au titre de la période 2006-2010 a bénéficié à près de 74 000 agents dans les ministères, pour un montant moyen de 852 euros par agent.

Les facteurs individuels d'évolution des salaires liés à la promotion interne et aux changements de catégorie hiérarchique jouent un rôle important dans la progression des salaires individuels. Entre 2006 et 2010, les agents de catégorie B connaissent les évolutions de salaire net les plus favorables de toutes les catégories hiérarchiques, en relation avec le passage régulier des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles (catégorie A). Au total, la moitié des agents de catégorie B a vu son salaire net progresser au moins de 9,7 % en euros constants sur la période 2006-2010, soit +2,3 % par an.

Graphique V 3.1-3 : Distribution des évolutions de traitement indiciaire entre 2006 et 2010



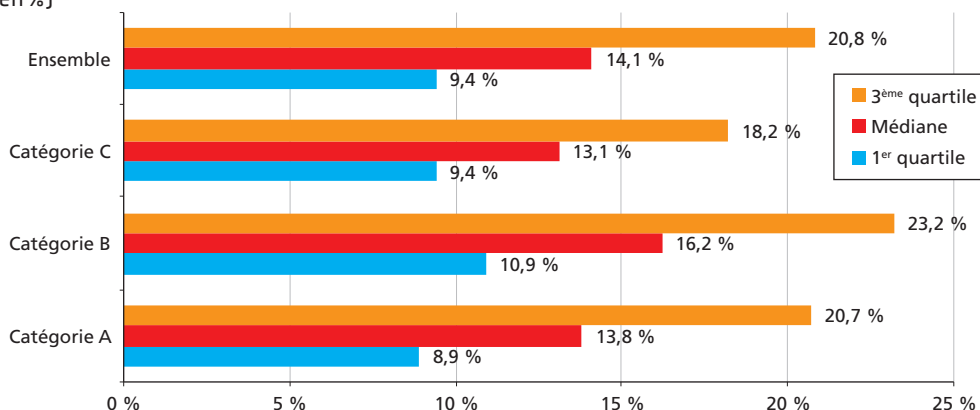
Source : SIASP, Insee. Traitement Insee-DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : France entière. Agents titulaires civils des ministères présents toute l'année en 2006 et en 2010, dans le même ministère et ayant la même quotité de travail les deux années. Les salariés des DOM sont inclus à partir de cette édition.

Note de lecture : 10 % des agents ont vu leur traitement indiciaire progresser de moins de 6,0 % ; 90 % des agents ont vu leur traitement indiciaire progresser de moins de 19,0 %.

Graphique V 3.1-6 : Distribution des évolutions de salaire net (*) entre 2006 et 2010 selon la catégorie hiérarchique de 2006 en euros courants

[en %]



Source : SIASP, Insee.

Champ : France entière. Agents titulaires civils des ministères présents toute l'année en 2006 et en 2010, dans le même ministère et ayant la même quotité de travail les deux années. Les salariés des DOM sont inclus à partir de cette édition.

Note de lecture : 25 % des agents de catégorie A de 2006, présents en 2006 et en 2010, ont eu une évolution de salaire net inférieure ou égale à 8,9 % ; 50 % des agents de catégorie B en 2006, présents en 2006 et en 2010, ont eu une évolution de salaire net inférieure ou égale à 16,2 % ; 75 % des agents de catégorie C en 2006, présents en 2006 et en 2010, ont eu une évolution de salaire net inférieure ou égale à 18,2 %.

(*) Exprimé en équivalent temps plein annualisé.

Enfin, les mesures de politique salariale font l'objet d'un premier bilan sur l'année 2011 dans les ministères (en incluant les universités passées au régime des responsabilités et compétences élargies) : 680 826 bénéficiaires civils des dispositifs d'heures supplémentaires éligibles à l'exonération TEPA pour un montant moyen annuel de 2 299 euros ; 43 316 bénéficiaires civils de la mesure de rachat de jours RTT ou de congés annuels pour un montant moyen de 1 174 euros.

8-3 Dans la fonction publique territoriale, le salaire net moyen augmente de 1,3 % en euros courants en 2010 et diminue de 0,2 % en euros constants

En 2010, après déduction des prélèvements sociaux, un agent de la fonction publique territoriale a perçu en moyenne un salaire net de 1 800 euros par mois (et un salaire net médian de 1 616 euros), en diminution de 0,2 % en euros constants par rapport à 2009. Cette diminution globale est tirée par la baisse du salaire moyen des agents du secteur communal (communes, caisses communales d'action sociale (CCAS), caisses des écoles et intercommunalités) qui représentent plus des trois quarts des effectifs en équivalent temps plein.

La rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur les deux dernières années consécutives avec la même quotité de travail progresse en 2010 de 1,0 % en euros constants dans la fonction publique territoriale, avec des variations sensibles selon la nature des employeurs.

Tableau V 3.1-8 : Évolution des salaires nets annuels moyens (*) entre 2009 et 2010 dans la fonction publique territoriale

	Répartition des effectifs 2010 (en %)	Salaires nets 2010	Évolution 2009/2010 des salaires nets en euros courants (en %)	Évolution 2009/2010 des salaires nets en euros constants (en %)
Ensemble	100,0	21 598	1,3	-0,2
Cadres	7,5	38 090	1,2	-0,3
Professions intermédiaires	15,2	26 167	1,2	-0,3
Employés et ouvriers	77,3	19 056	1,2	-0,3
Communes	56,9	20 557	1,0	-0,5
EPCI à fiscalité propre	9,1	22 554	0,6	-0,9
Départements	14,9	24 209	1,9	0,4
Régions	4,6	21 930	3,3	1,8
CCAS et Caisse des écoles	6,7	19 190	1,0	-0,5
Services départementaux incendies	3,1	29 650	3,2	1,6
Autres structures intercommunales	3,6	21 035	0,9	-0,6
Autres collectivités	1,0	23 653	4,1	2,6

Source : SIASP, Insee - traitement Insee-DGCL, Département des études et des statistiques locales.

Champ : France entière. Salariés des collectivités territoriales

(*) Exprimés en équivalent temps plein annualisé.

8-4 Dans les établissements publics de santé, le salaire net moyen progresse de 0,9 % en euros courants en 2010 et baisse de 0,6 % en euros constants

En 2009, un agent d'un établissement public de santé a perçu en moyenne un salaire net de 2 205 euros par mois (et un salaire net médian de 1 883 euros), en baisse de 0,6 % en euros constants par rapport à 2009. Hors médecins, cadres, stagiaires et apprentis, le salaire net moyen s'établit à 1 936 euros par mois, soit une diminution de 0,8 % en euros constants sur un an. Le salaire moyen baisse en euros constants quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. La baisse est plus marquée chez les cadres de direction et chez les agents de service.

Dans les établissements publics de santé, la rémunération moyenne nette des personnes en place chez le même employeur avec la même quotité de travail entre 2009 et 2010 progresse de 0,8 % en euros constants.

Tableau V 3.1-10 : Évolution entre 2009 et 2010 des salaires nets annuels moyens⁽¹⁾

	Public			
	SNA en 2009 en euros courants	SNA en 2010 en euros courants	Évolution 2009/2010 en euros courants (en %)	Évolution 2009/2010 en euros constants (en %) ⁽²⁾
Médecins, pharmaciens, psychologues*	56 024	56 426	0,7	-0,8
Cadres direction, adm., gestion	42 222	42 246	0,1	-1,4
PI soignants et sociales**	27 295	27 519	0,8	-0,7
PI administratives et techniques	24 440	24 618	0,7	-0,8
Agents de service et employés adm. ***	20 062	20 011	-0,3	-1,8
Ouvriers	19 208	19 331	0,6	-0,9
Non ventilés	22 781	25 947	n.s.	n.s.
Ensemble (hors stagiaires, étudiants, etc.)****	26 226	26 463	0,9	-0,6
Ensemble (hors médecins, cadres, stagiaires, étudiants, etc.)****	23 059	23 226	0,7	-0,8

Source : SIASP, Insee. Traitement Drees.

Champ : France entière. Salariés ayant exercé dans un établissement public ayant une activité économique principale hospitalière (APET 8610Z ou catégorie juridique 7364).

* Hors internes, externes et résidents.

** PI : professions intermédiaires. Les professions intermédiaires « soignants » sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les PI « sociaux » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.

*** Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.

**** y.c. non ventilés.

(1) Exprimés en équivalent temps plein annualisé.

(2) Inflation hors tabac (+1,5 % en 2010).

9. Les résultats des élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique en 2011

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social modifie le fonctionnement des organismes collectifs de représentation syndicale et instaure le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) dans lequel la représentation des organisations syndicales est fonction du résultat des élections des représentants du personnel aux comités techniques - et non plus aux commissions administratives paritaires. Il en est de même au sein de chaque conseil supérieur de chaque fonction publique.

Les nouvelles dispositions sur la représentativité syndicale dans la fonction publique ont instauré une date unique d'élection pour l'ensemble des dispositifs de concertation - comités techniques et commissions administratives paritaires - dans les trois versants de la fonction publique, soit, pour la première édition, le 20 octobre 2011. En attendant l'harmonisation complète du calendrier des élections dans les trois versants de la fonction publique - prévue à l'horizon 2014 - les résultats de début 2010 ont été pris en compte pour les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et pour l'enseignement privé, ceux de fin 2010 pour le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (y compris universités), de même que ceux de 2008 pour la fonction publique territoriale.

Le taux de participation pour les élections aux comités techniques (CT) s'établit à 53 % dans la fonction publique de l'Etat, 59 % dans la fonction publique territoriale et 51 % dans la fonction publique hospitalière, soit 55% pour l'ensemble des trois versants. Sur ce champ global, la CGT arrive en tête avec 25,4 % des suffrages, la CFDT et FO suivent (respectivement 19,1 % et 18,1 %) et devancent l'Unsa (9,3 %) et la FSU (8,2 %). Viennent ensuite Solidaires (6,6 %), la CFTC (4%), la CGC (2,9 %), la FA-FPT (2,5 %) et la FGAF (0,7 %), les 3,2 % de suffrages restants correspondant à diverses organisations syndicales.

Tableau 9.1-1 : Résultats des élections professionnelles [comités techniques] dans les trois fonctions publiques

	Fonction publique de l'Etat	Participation électorale	Fonction publique territoriale ⁽¹⁾	Participation électorale	Fonction publique hospitalière	Participation électorale	Total des trois fonctions publiques	
Participation électorale	2010-2011	(en %)	2008	(en %)	2011	(en %)		(en %)
Inscrits	2 275 910		1 695 934		1 005 673		4 977 517	
Votants	1 205 241	53,0%	1 001 485	59,1 %	512 790	51,0%	2 719 516	54,6 %
Suffrages exprimés	1 160 481		949 571		493 150		2 603 202	
Résultats par organisation syndicale		Part (en %)		Part (en %)		Part (en %)		Part (en %)
FSU	183 800	15,8	29 860	3,1			213 660	8,2
FO	192 802	16,6	165 470	17,4	112 337	22,8	470 609	18,1
CGT	183 541	15,8	313 032	33,0	165 728	33,6	662 301	25,4
UNSA	162 224	14,0	59 381	6,3	21 045	4,3	242 650	9,3
CFDT	168 900	14,6	207 949	21,9	120 255	24,4	497 104	19,1
Solidaires	100 086	8,6	27 762	2,9	43 677	8,9	171 525	6,6
CGC	60 408	5,2	11 902	1,3	2 082	0,4	74 391	2,9
CFTC	44 913	3,9	44 705	4,7	14 362	2,9	103 980	4,0
Divers	46 757	4,0	24 495	2,6	11 476	2,3	82 728	3,2
FGAF	17 050	1,5			2 188	0,4	19 238	0,7
FA FPT			65 016	6,8			65 016	2,5

Sources : DGCL ; DGOS ; DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Pour la FPT, le syndicat autonome SA-FPT (7 441 voix), a été associé aux « Divers » dans ce classement.

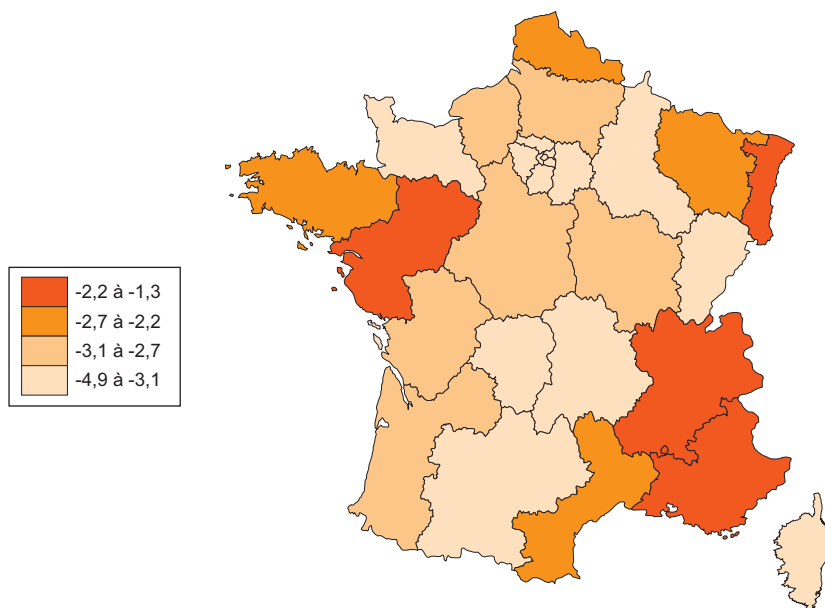
Approches locales de l'emploi public : la localisation des agents de l'Etat sur le territoire métropolitain entre fin 2006 et fin 2009

La localisation des agents de l'État résulte des missions de service public s'exerçant à différents échelons géographiques, national, (inter)régional, infrarégional. Elle joue un rôle déterminant dans le fonctionnement économique de certains territoires à travers l'activité générée par la présence de ces emplois. Au cours des dernières années, plusieurs phénomènes ont influencé la localisation des agents de l'État (ministères et établissements publics administratifs) sur le territoire : la baisse des effectifs dans les ministères ; la hausse des effectifs dans les établissements publics administratifs (Épa) ; le transfert de personnels de l'État vers les collectivités territoriales dans le cadre de l'acte II de la décentralisation (loi n° 2004-809 du 13 août 2004) ; la réorganisation des services de l'État à l'échelon régional et départemental (Réate).

Entre fin 2006 et fin 2009, les effectifs civils de l'État (en équivalent temps plein) ont diminué de 6,9 % en France métropolitaine et le taux d'administration de la FPE correspondant y a reculé de près de trois points. Le recul du poids des effectifs de l'État a touché l'ensemble des régions et des départements de la France métropolitaine, aussi bien l'Île-de-France que la province. Néanmoins, il n'a pas été de même ampleur d'un département à l'autre et entre départements d'une même région. A quelques exceptions près, le constat est le même au sein de chaque région : la diminution des agents de l'État est moins marquée dans le département - siège de la préfecture régionale que dans les autres départements.

En utilisant le nouveau zonage Insee 2010 des aires urbaines, il est possible d'étudier l'évolution de la géographie des agents de l'État à un niveau plus fin que celui du département sur la même période : restés relativement stables dans les grandes villes, les effectifs de l'État ont diminué dans les villes moyennes et les petites villes.

Carte D 1.1-1 : Variation⁽¹⁾ des taux d'administration FPE (en équivalent temps plein) par région entre 2006 et 2009 (en nombre d'agents pour 1 000 habitants)



© Axciom - DGAFP 2012

Sources : RP 2006, RP 2009, fichier général de l'État (FGE), Insee. Traitements DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés, en équivalent temps plein. Hors militaires et établissements d'enseignement privé sous contrat. France métropolitaine.

(1) Variation : différence des taux d'administration (en points) entre 2006 et 2009.

Genre et âge : les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique

La mobilisation du fichier SIASP-Insee, source de données homogènes sur les trois versants de la fonction publique, permet de restituer, pour la première fois, des résultats réellement comparables sur les caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble de ses agents.

La fonction publique se distingue du secteur privé par son taux de féminisation important (60 % de femmes contre 44 % parmi les salariés du privé) et par la moyenne d'âge plus élevée de ses agents (42 ans contre 40 ans dans le secteur privé), avec notamment une part des 50 ans et plus supérieure (29 % contre 24 % dans le secteur privé) en relation avec des rythmes de recrutements et de départs différents dans les deux secteurs.

Les caractéristiques des agents de la fonction publique présentent toutefois certaines spécificités selon les versants. La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui s'élève à 87 % dans les établissements d'hébergement des personnes âgées (contre 52 % de femmes dans la FPE et 61 % dans la FPT). La FPT se distingue quant à elle des deux autres versants par la proportion nettement supérieure des 50 ans et plus qu'elle emploie (33 % des agents contre 27 % dans les deux autres versants).

Certains statuts influencent par ailleurs fortement la répartition par genre et par âge (des hommes militaires dans la FPE, des femmes assistantes maternelles dans la FPT, davantage de jeunes parmi les non-titulaires, etc.), de même que les domaines d'attribution et les filières s'avèrent déterminants : plus de femmes aux ministères du Travail et à l'Education nationale, moins à la Défense et à l'Intérieur ; une part de femmes prépondérante dans la filière sociale et médico-sociale de la FPT et dans la filière soignante et administrative de la FPH. Enfin, si les femmes qui occupent des emplois d'encadrement supérieur et de direction restent minoritaires, elles sont presque systématiquement plus jeunes en moyenne que les hommes.

Tableau D 2.1-1 : Effectifs, part des femmes et âge des agents des trois fonctions publiques par type d'employeur au 31 décembre 2010

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)			
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
FPE	Ministères	1 888	52	41	42	42	18	13	16	25	30	28
	Épa	420	56	40	40	40	26	25	26	27	24	26
	Total	2 307	52	41	42	41	20	16	18	26	29	27
FPT	Communes	1 007	60	44	44	44	12	12	12	33	33	33
	Départements	291	69	45	46	45	7	8	8	37	39	39
	Régions	80	58	45	45	45	6	6	6	36	35	35
	Total collectivités territoriales	1 377	61	44	44	44	11	10	10	34	34	34
	Établissements communaux	128	88	43	43	43	14	13	13	30	32	32
	Établissements intercommunaux	234	50	42	42	42	13	15	14	29	25	27
	Établissements départementaux	66	26	39	40	39	19	19	19	19	21	20
	Autres Épa locaux	7	55	42	40	41	15	20	18	27	21	24
	Total Épa	434	58	42	42	42	15	15	15	26	28	27
	Total	1 811	61	43	44	44	12	11	11	32	33	33
FPH	Hôpitaux	1 005	77	43	41	41	15	21	19	33	25	27
	Établissements d'hébergement des personnes âgées	73	87	43	41	41	13	19	18	32	24	25
	Autres établissements médico-sociaux	33	67	42	41	42	14	18	17	30	27	28
	Total	1 110	77	43	41	41	15	20	19	33	25	27
3 FP	5 229	60	42	42	42	16	16	16	29	29	29	
Privé	15 144	44	40	40	40	21	20	21	24	24	24	

Source : SIASP pour la fonction publique, Enquête emploi pour le secteur privé, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ 3 FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Champ privé : France métropolitaine. Hors apprentis, stagiaires, intérimaires et contrats aidés.

Note : les résultats concernant d'une part les effectifs des communes et d'autre part ceux des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétés avec précaution compte tenu de possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

La fonction publique comme mode de professionnalisation des jeunes : usages et conditions des stages étudiants

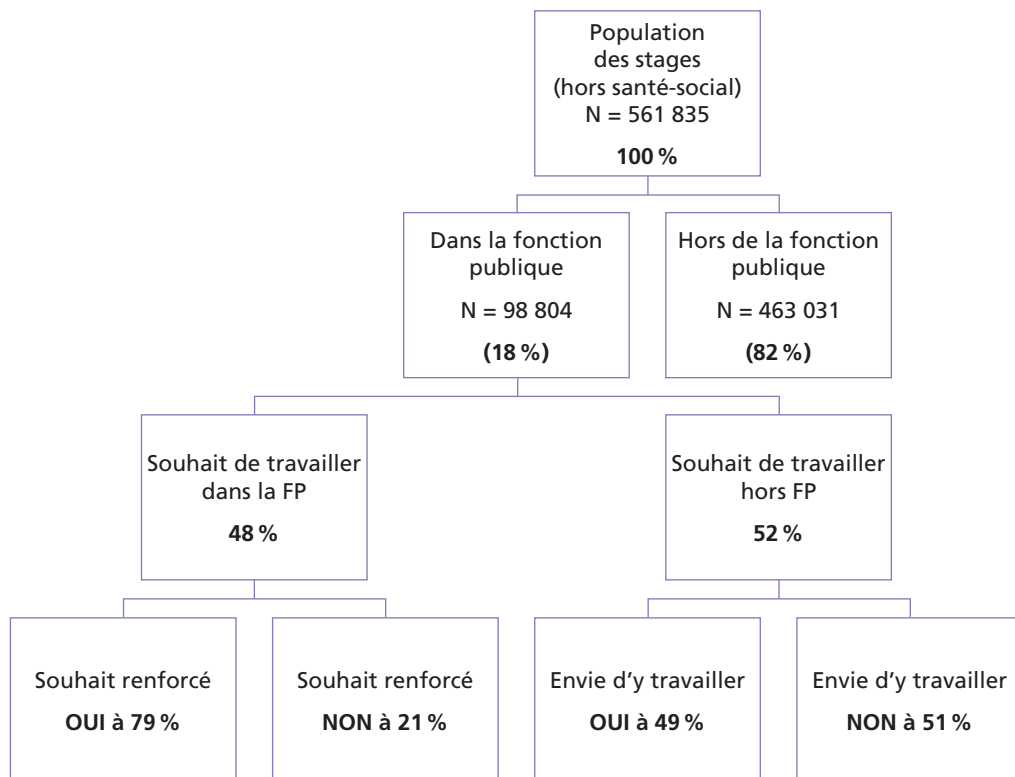
Employeur de 19,5 % des salariés en 2010 sur le territoire national (Métropole + DOM), la fonction publique offre des perspectives d'emplois et de carrières attractives pour les jeunes sortants du système éducatif. En 2007, ils sont 739 000 jeunes à quitter le système éducatif pour entrer dans la vie active. Ils sont 23 % à avoir occupé un emploi dans la fonction publique au moins une fois entre la fin de leurs études et 2010, et 13 % à y occuper un emploi à cette date, dont la moitié d'entre eux dans la fonction publique de l'Etat.

Le recours aux stages en cours d'études est largement répandu dans les cursus scolaires et universitaires : 55 % des jeunes de la génération 2007 ont effectué au moins un stage d'un mois ou plus au cours de leurs études, et dans 37 % des cas les stages ont eu pour cadre la fonction publique.

Les stages réalisés dans la fonction publique par les jeunes de cette génération leur ont un peu plus souvent permis de mettre en pratique des connaissances scolaires, que les stages effectués dans le privé. Par ailleurs, la fonction publique gratifie moins souvent ses stagiaires mais offre davantage de stages de longue durée, mieux indemnisés. A noter que les stages effectués par ces jeunes se sont déroulés avant que le principe d'une gratification ne soit rendu obligatoire dans la fonction publique à partir de 2009 pour tout stage d'une durée égale au moins à deux mois.

Par ailleurs, les conditions de stage se sont améliorées dans la fonction publique sous l'angle de la gratification, entre les deux générations, 2004 et 2007 : respectivement 35 % puis 41 % de jeunes concernés. Enfin, les stages effectués dans la fonction publique confortent, dans 80 % des cas, le souhait des jeunes qui émettaient une préférence pour le public avant leur stage d'y travailler, tandis que, parmi les stagiaires qui émettaient une préférence pour le secteur privé avant leur stage, près d'un sur deux révisent leur jugement.

Graphique D 3.1-3 : Souhaits d'intégration de la fonction publique avant l'entrée en stage dans la fonction publique



Source : Enquête 2010 Génération 2007, Céreq.

Champ : Ensemble des stages faits dans la fonction publique par les primo-sortants de 2007, hors CFA et hors formation santé- sociale, soit 98 804 stages.

Lecture : Parmi les stages effectués dans la fonction, dans 48 % des cas, les jeunes ont déclaré souhaiter y travailler avant l'entrée en stage.

Faits et chiffres : l'essentiel

Édition 2012

Faits et chiffres : l'essentiel est extrait du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, édition 2012.

Il synthétise les principales informations et analyses de référence sur l'emploi, les recrutements, les parcours professionnels, les départs à la retraite et les rémunérations, et pour cette édition, la localisation des agents de l'État sur le territoire, leurs spécificités en termes de genre et âge et l'insertion des jeunes à travers les stages.

Vous pouvez consulter l'intégralité du rapport sur

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/publications/rapport-annuel-0>

RAPPORT ANNUEL

Le **Rapport annuel sur l'état de la fonction publique** présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.